

La nation québécoise et la minorité nationale canadienne-française

Michel Seymour

Département de philosophie
Université de Montréal
Seymour@ere.umontreal.ca

L'incompréhension persiste entre les Québécois et les francophones vivant ailleurs au Canada. Je me propose dans ce texte de trouver des pistes de solutions conduisant à une meilleure compréhension mutuelle. Je concentrerai mon attention sur la question de l'identité des deux groupes concernés en tentant dans la mesure du possible de ne pas traiter des enjeux politiques, et en particulier, de la souveraineté du Québec. Le problème central que je veux discuter est le suivant. Pour une majorité écrasante de Québécois, la nation canadienne française n'existe plus. La plupart des Québécois francophones se représentent désormais comme Québécois, comme Canadiens, ou encore comme Québécois et Canadiens. Seule une très faible proportion de Québécois s'identifie encore à la vieille nation canadienne-française. Or, la majorité des francophones vivant ailleurs au Canada se représentent encore comme des membres de la nation canadienne française. Nous sommes donc en présence de deux visions identitaires opposées qui semblent à première vue irréconciliables. Voilà le problème que je veux tenter de résoudre.

On ne trouvera pas dans ces pages une liste de mesures concrètes à adopter pour faciliter les échanges entre la nation québécoise et les communautés francophones du Canada. De telles mesures sont sans doute indispensables et elles ont déjà été avancées par le gouvernement du Québec.¹ Mais le rapprochement doit aussi donner lieu à une compréhension mutuelle qui tient compte de nos différentes représentations de soi. C'est dans cette perspective que je me situe, et je tâcherai de proposer des pistes de réflexion

¹ *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada*, Gouvernement du Québec, 1995.

conduisant à la résolution de nos différences identitaires. Je tenterai de le faire dans le but avoué d'en finir avec nos incompréhensions mutuelles. Un tel déblocage rendrait à mon sens plus facile l'élaboration et la mise en place de politiques concrètes et d'échanges fructueux conduisant à un authentique partenariat entre nos deux communautés.

I

Les Québécois soutiennent que la nation canadienne française n'existe plus alors que les membres des communautés francophones du Canada disent le contraire. On est tout d'abord tenté de se demander qui a raison. Nous sommes, en effet, enclins à nous tourner vers les faits objectifs, au-delà des perceptions, pour appréhender les choses telles qu'elles sont. Ne faut-il pas regarder la situation de plus près avec impartialité? Ne pouvons-nous pas poser le problème de l'existence objective d'une nation québécoise ou d'une nation canadienne française indépendamment des perceptions, et n'est-ce pas la seule façon de trancher le débat? Malheureusement, les choses ne sont pas aussi simples. Les nations n'existent pas en dehors de la conscience nationale des gens. Elles sont fonction de la représentation de soi de la population. Certes, il ne suffit pas de se représenter comme une nation pour en devenir une, mais c'est quand même une condition nécessaire qu'il faut satisfaire. L'existence d'une nation est largement tributaire de la conception qu'une population se fait d'elle-même.

Autrement dit, il y a une dimension partiellement subjective à l'existence d'une nation. Certes, il faut départager les différents éléments subjectifs présents dans l'identité nationale. Il y a tout d'abord le vouloir-vivre collectif, ou si l'on veut, le plébiscite quotidien d'Ernest Renan. Mais il y a aussi ce que je viens d'appeler la représentation de soi, c'est-à-dire le fait de se concevoir soi-même comme appartenant à tel ou tel groupe défini de telle ou telle façon. Il ne suffit pas de choisir de vivre sur un territoire spécifique

pour appartenir à telle ou telle nation. La volonté de s'établir sur un territoire donné est déjà un indice important, mais la représentation de soi devient un autre élément incontournable surtout lorsque plusieurs groupes nationaux existent déjà sur le territoire. La représentation de soi vient alors renforcer l'appartenance à tel groupe plutôt qu'à tel autre groupe.

On pourrait être tenté d'introduire un troisième critère subjectif. Il s'agirait du sentiment d'appartenance à la nation, qui est très souvent un lien affectif, mais qui se mesure aussi par la préférence de l'agent à l'égard de ses affiliations à des groupes. Quelle est la place du groupe national dans l'ensemble des allégeances de l'agent? Certains prétendent que l'affiliation nationale n'est authentique pour un individu donné que si le groupe national occupe la première place dans le palmarès de ses allégeances. On suppose alors que la nation doit être le groupe suscitant la plus grande loyauté. Mais je ne voudrais pas aller aussi loin. Les liens affectifs à l'égard d'une nation peuvent varier d'un individu à l'autre et peuvent se transformer au fil du temps pour un seul et même individu. Le palmarès des allégeances est variable et la nation ne suscite pas toujours une loyauté privilégiée de la part de la population. Mais même si les individus vivent différemment leurs rapports à la nation, cela ne doit pas nous conduire pour autant à nier l'existence d'une identité nationale. Je retiendrai donc comme critères subjectifs pertinents seulement le vouloir-vivre collectif et la représentation de soi. On peut se représenter comme Québécois ou comme Canadien sans accorder trop d'importance à ces allégeances et sans entretenir un sentiment national particulier. Les sentiments qui nous lient à un groupe national peuvent être mitigés. On peut admettre que l'on est Québécois ou Canadien sans entretenir des liens affectifs particuliers à l'égard de notre groupe national. Je rejetterais donc le critère fondé sur le sentiment d'appartenance ou sur la préférence des allégeances.

Quoi qu'il en soit, notre problème initial demeure entier. Les Québécois ne se considèrent plus comme des Canadiens français alors que les francophones vivant ailleurs

au Canada entretiennent toujours cette représentation de soi. Si l'identité nationale est une affaire partiellement subjective liée à la représentation de soi, alors il semble que l'on ne puisse pas trancher la question tout simplement en regardant les faits tels qu'ils sont et en tentant de déterminer qui a raison. Alors comment dénouer ce nœud gordien ? Comment sortir de cette impasse?

II

Les récents sondages d'opinion confirment que l'identification à la nation canadienne française est devenue un facteur identitaire de moins en moins populaire auprès de la population québécoise. Seul un faible pourcentage de la population québécoise se décrit encore comme canadien-français. Cette proportion oscille autour de 23% de la population entière du Québec, alors que 54% se disent Québécois, 19% se disent Canadiens et 2% canadiens-anglais.² Selon un autre sondage mené auprès des Québécois francophones, 93% se disent ou bien seulement québécois (29%), surtout québécois mais également canadiens (29.1%), également québécois et canadiens (28.1%) ou encore surtout canadiens mais également québécois (6,7%). Seulement 5.4% des Québécois francophones se disent seulement canadiens. 1,2% ne se retrouvent pas dans ces catégories et 0,5% refusent de répondre ou ne savent pas.³

Du côté des francophones vivant ailleurs au Canada, on sait que la théorie des peuples fondateurs a été discutée, il y a quelques années, à l'occasion du trentième anniversaire des États généraux du Canada français. On a pendant un certain temps entretenu la possibilité de remettre en question la théorie, mais la conclusion du débat s'est soldée à l'avantage de ceux qui veulent maintenir cette façon de voir les choses. Or, il faut

²² Voir Guy Lachapelle, « L'américanité des Québécois ou l'émergence d'une identité supranationale », dans Michel Seymour (dir.), *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal, Liber, 1999, 102.

bien voir que le débat débordait largement la question historique liée à l'origine de l'ordre constitutionnel de 1867. Poser la question des deux peuples fondateurs, c'est aussi s'interroger sur sa pertinence contemporaine. Alors qu'au Québec, on soulève la difficulté posée par l'utilisation de ces anciennes catégories pour rendre compte de la situation actuelle, on tire une tout autre conclusion au Canada français. Les communautés francophones du Canada semblent majoritairement appuyer l'idée que la nation canadienne française, à savoir l'un des deux peuples fondateurs, rend toujours fidèlement compte de la réalité actuelle, alors que les Québécois ne se représentent plus les choses de cette façon. Comment harmoniser des représentations de soi en apparence contradictoires entretenues par les Québécois et par les francophones vivant ailleurs au Canada?

On peut commencer par poser le problème à l'intérieur du Québec. Le problème est beaucoup plus complexe que l'on ne croit, car il faut parvenir à développer un concept de nation qui soit adapté à la représentation de soi de l'ensemble des gens vivant sur le territoire du Québec. Cela n'est pas une tâche facile. Pour parvenir à un résultat satisfaisant, il faut à mon sens commencer par admettre l'existence d'une nation québécoise généreuse et inclusive qui correspond à la conception partagée par la grande majorité des Québécois. Mais il faut développer en même temps une conception de la nation québécoise qui tient compte de la représentation de soi de ces Québécois francophones qui se représentent toujours comme des membres de la nation canadienne française. En outre, pour compliquer davantage les choses, il faut développer une conception qui tient compte aussi de la conscience nationale entretenue par des Québécois anglophones, pour ne pas parler des peuples autochtones et des citoyens issus de l'immigration ou appartenant à des communautés culturelles. Comment parvenir à concilier toutes ces consciences nationales sur le territoire du Québec?

³ Voir Ken McRoberts, *Misconceiving Canada*, OUP 1997, p. 247.

J'ai développé dans plusieurs textes récents le concept de nation sociopolitique.⁴ Ce concept peut rendre compte de la conscience nationale entretenue par plusieurs populations différentes à l'échelle internationale, mais il peut aussi s'appliquer à la conscience nationale québécoise. La nation sociopolitique québécoise est une communauté politique inclusive qui rassemble sur le plan sociologique la majorité nationale des francophones du Québec (de souche ou assimilés), la minorité nationale des anglophones du Québec et des groupes ayant diverses origines nationales.

La conception sociopolitique de la nation québécoise tient compte de deux traditions incontournables : elle tient compte de la conception culturelle de la nation, qui est l'héritage de Fernand Dumont, et elle tient compte aussi de la conception civique plus récente. Elle propose une nouvelle conception civique qui nous offre l'occasion de réaliser une fois pour toutes le passage obligé de la nation canadienne française à la nation québécoise sans pourtant renoncer à l'essentiel de ce que le Québec a été. Dans l'esprit d'une majorité de Québécois et Québécoises, il n'y aurait pas de nation québécoise s'il n'existait pas sur le territoire du Québec une majorité nationale francophone (de souche ou assimilée), d'où l'importance du rôle joué par ce groupe culturel au sein de l'identité nationale québécoise. La nation canadienne-française n'existe plus, mais sans la présence d'une majorité nationale de francophones, la communauté politique québécoise ne serait pas une communauté nationale. En même temps, les autres individus qui vivent sur le territoire du Québec et qui se représentent comme Québécois et Québécoises doivent non seulement être reconnus comme des citoyens à part entière du Québec; ils doivent être reconnus comme des membres à part entière de la nation québécoise.

⁴ « Une conception politique de la nation », *Dialogue*, XXXVII (1998), 435-471; « Plaidoyer pour la nation sociopolitique », dans *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal, Liber, 1999, 153-167; « On Redefining the Nation », *The Monist*, à paraître; « Quebec and Canada at the Crossroads : A Nation within a Nation », *Nations and Nationalism*, à paraître.

Les expressions « assemblée nationale », « archives nationales », « histoire nationale », « fête nationale », « bibliothèque nationale », « capitale nationale » sont entrées dans l'usage courant et prouvent que la nation québécoise est de plus en plus inclusive de l'ensemble des Québécois. Mais il est clair que la nation québécoise s'inscrit dans une histoire et qu'elle est le résultat de la transformation de l'identité canadienne-française. Aussi, il est inutile de tenter d'enfermer la nation québécoise dans une identité purement civique qui inclurait l'ensemble des Québécois sans tenir compte de l'histoire et sans tenir compte de la conscience nationale canadienne-française de laquelle elle est issue. Le concept de nation sociopolitique tient compte de tout cela parce que même s'il inclut l'ensemble des Québécois qui se représentent comme des citoyens au sein de la communauté politique québécoise, cette communauté politique ne serait pas une communauté nationale sans la présence de la majorité francophone.

Dans l'état actuel des choses, les peuples autochtones ne se représentent pas comme des membres d'une la nation québécoise, même si rien ne les empêche en principe d'entretenir une telle représentation de soi. Les membres des peuples autochtones sont sans doute des citoyens du Québec au sens juridique, et ils partagent sans doute la volonté collective minimale de vivre sur le territoire du Québec, mais ils sont encore très minoritaires à se représenter comme des citoyens québécois. Voilà pourquoi je dis qu'ils ne sont pas des membres de la nation québécoise. Les nations autochtones font partie de l'État québécois, et ce dernier est donc un État multinational, mais elles ne font pas en ce moment partie de la nation québécoise.

Les membres de la communauté anglophone du Québec peuvent être considérés comme des membres à part entière de la nation québécoise. Ils se disent pour la plupart « Québécois » et veulent être reconnus comme des citoyens à part entière du Québec. Certains d'entre eux rejetteraient sans doute l'idée qu'ils appartiennent à la nation

québécoise, mais les raisons de cette auto-exclusion proviennent bien souvent de l'incapacité de reconnaître la représentation de soi des autres Québécois. Il faut sans doute tenir compte de la représentation de soi des Anglo-Québécois pour déterminer s'ils font partie de la nation québécoise, mais pas au point où l'on devrait accepter les verdicts de ces Anglo-Québécois qui s'appuient sur une vision ethnociste de la nation québécoise. Car dans ce cas, accepter leur représentation de soi équivaut à accepter leur définition de la nation québécoise, et cela viole la représentation de soi de la majorité des Québécois qui veulent penser les conditions d'une identité nationale civique et inclusive. Puisque la grande majorité des Québécois conçoit la nation québécoise comme une communauté politique inclusive, on doit inclure dans la nation québécoise tous ceux qui participent pleinement à la vie civique, qui se décrivent comme Québécois et qui veulent être considérés comme des citoyens à part entière. On ne fait donc pas violence à leur représentation de soi lorsque l'on inclut les Anglo-Québécois dans la nation québécoise.⁵

On peut être d'autant plus à l'aise d'inclure les Anglo-Québécois dans la nation québécoise, si cette conception les reconnaît comme ayant le statut d'une « minorité nationale ». Voilà une autre façon de tenir compte de leur représentation de soi. Ce statut ouvre la voie à la reconnaissance de leurs droits acquis. On tient compte de cette manière de la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes en tant que groupe partageant la même langue, la même culture et la même histoire que la majorité nationale canadienne anglaise.

⁵ Je prétends que lorsqu'ils répondent autrement dans les enquêtes d'opinion, c'est parce que des idées fausses, incohérentes ou intolérantes viennent s'immiscer pour influencer leur façon de se représenter eux-mêmes. Les concitoyens anglophones du Québec qui s'excluent de la nation québécoise le font souvent parce qu'ils croient devoir choisir entre le fait d'être Canadiens et le fait d'être Québécois, ce qui est une idée fautive. Ils s'excluent aussi de la nation québécoise parce qu'ils ne réalisent pas que leur comportement de citoyen à part entière suffit pour confirmer qu'ils entretiennent une telle auto-représentation (ce qui est incohérent). Ou ils s'excluent de la nation québécoise parce qu'ils se font une idée caricaturale de l'appartenance à la nation québécoise (ce qui est intolérant). Autrement dit, si les Anglo-Québécois prennent en considération (*acknowledge*) l'autoreprésentation civique de la majorité québécoise, et s'ils constatent qu'ils sont eux-mêmes par leur propre comportement des citoyens à part entière du Québec, ils accepteront leur affiliation nationale québécoise pourvu qu'ils acceptent aussi de se débarrasser de certaines idées fausses concernant l'identité nationale (comme par exemple, le fait que cela requiert un sentiment d'allégeance particulier qui de surcroît doit être exclusif). S'ils refusent toujours après cela de se considérer comme des membres de la nation québécoise, ils échouent alors à appliquer un principe de tolérance.

Et qui plus est, cette conception est compatible avec le fait que la plupart d'entre eux se conçoivent en même temps comme membres de la nation canadienne. Les Anglophones du Québec peuvent en effet faire partie de la nation canadienne, tout comme l'ensemble des Québécois. Ils peuvent même accorder une priorité aux liens qu'ils entretiennent avec la nation canadienne. Tout cela est compatible avec le fait qu'ils fassent partie de la nation québécoise au même titre que les autres Québécois.⁶

Tout cela me permet de conclure que les Québécois anglophones font partie de la nation québécoise. Je prétends que cette inclusion est possible même en tenant compte de leur représentation de soi. Car ne veulent-ils pas être traités comme des Québécois à part entière? Et ne veulent-ils pas être reconnus comme une minorité nationale? Et ne peuvent-ils pas continuer à se concevoir en même temps comme des Canadiens? Je prends pour acquis que oui. Je crois que la plupart d'entre eux se représentent comme des citoyens du Québec devant être traités comme égaux aux autres citoyens du Québec.

⁶ Plusieurs Québécois francophones conçoivent la nation québécoise comme étant composée exclusivement des francophones, mais leurs raisons doivent là aussi être examinées de près avant de conclure qu'il s'agit d'une auto-représentation définitive. i) Certains excluent les Anglo-Québécois, mais c'est parce qu'ils se croient obligés de se fier à ce qu'ils croient être l'auto-représentation des anglophones eux-mêmes. Ils les excluent, mais c'est parce qu'ils se croient obligés d'accepter ce qu'ils perçoivent comme une auto-exclusion. Ici, il y a un désir d'inclusion, et c'est tout ce qui compte. (ii) D'autres excluent les Anglo-Québécois de la nation québécoise, mais c'est parce qu'ils croient que l'on doit choisir entre les allégeances canadienne et québécoise. Ils ne conçoivent pas que l'on puisse avoir plusieurs allégeances. C'est une erreur fondée sur l'incapacité à penser plusieurs concepts de nation, plusieurs sortes de consciences nationales. Cette incapacité trahit déjà un échec à appliquer un principe de tolérance, et nous n'avons pas à tolérer une position qui présuppose un manquement au principe de tolérance. (iii) D'autres conçoivent la nation québécoise comme étant composée exclusivement de francophones. Mais les gens qui pensent cela peuvent en même temps adopter une attitude inclusive, car ils peuvent vouloir que tous les citoyens du Québec soient traités sur un pied d'égalité au sein de la communauté politique québécoise. On ne saurait dans ce cas parler d'un manquement au principe de tolérance. La nation québécoise est pour eux une nation purement culturelle même si elle s'inscrit dans une communauté politique inclusive de l'ensemble des Québécois. Là encore, je vois un désir d'inclusion, mais il est vrai que nous ne serions pas autorisés à inclure les Anglo-Québécois dans la nation québécoise si la plupart des francophones endossaient cette conception de Fernand Dumont. Je crois cependant que la majorité des Québécois et Québécoises hésitent entre la position de Dumont et un nationalisme civique inclusif. Et s'ils hésitent à embrasser une conception civique, c'est parce qu'ils ne veulent pas diluer la spécificité de la nation québécoise dans un grand tout civique aseptisé. Ils savent que la nation est toujours en partie culturelle et non seulement politique. Si plusieurs s'accrochent encore à la conception de Fernand Dumont, c'est parce qu'ils croient que la seule alternative est un nationalisme civique dans le genre de celui qui fut pratiqué par Pierre Elliott Trudeau. Leur véritable position est saisissable dans cette hésitation, et c'est une ambivalence que la conception sociopolitique prend en considération. La nation québécoise est une communauté politique inclusive mais qui tient compte en même temps de la présence

III

Si je me suis penché assez longuement sur le cas des Anglo-Québécois, c'est parce que la relation qu'ils entretiennent avec la majorité nationale canadienne anglaise est semblable à celle que les communautés francophones du Canada entretiennent avec la majorité nationale québécoise. Les communautés francophones du Canada forment à mon sens une minorité nationale, c'est-à-dire qu'ils se représentent comme une extension de la majorité nationale francophone du Québec. Avant d'explicitier ce point de vue, je voudrais clarifier quelque peu le vocabulaire que j'utilise. Je viens d'employer les expressions « majorité nationale » et « minorité nationale » et il convient d'expliquer ce vocabulaire.

Nous avons l'habitude de distinguer les nations et les minorités issues de l'immigration. Ces deux sortes de communautés peuvent donner lieu respectivement à la reconnaissance de droits nationaux et de droits polyethniques. Mais nous ne sommes pas encore suffisamment habitués à distinguer les nations minoritaires et les *minorités nationales*, ces dernières étant entendues au sens d'être d'extensions de *majorités nationales* voisines. Le concept de majorité nationale renvoie à un groupe qui est majoritaire sur un territoire juridiquement reconnu et qui est, en même temps à l'échelle de la planète, une concentration absolument majoritaire de gens ayant la même langue, la même culture et la même histoire. Le concept de minorité nationale est ensuite défini comme un groupe partageant la langue, la culture et l'histoire d'une majorité nationale se trouvant sur un territoire voisin. Ainsi, les pays baltes contiennent des majorités nationales lithuanienne, estonienne et lettonienne en plus de contenir des minorités nationales russes. Israël contient une majorité nationale juive et une minorité nationale palestinienne. La Serbie contient une majorité nationale serbe et une minorité nationale albanaise de Kosovars. La Catalogne

d'une majorité nationale québécoise, en plus d'inclure une minorité nationale anglo-québécoise et des groupes ayant d'autres origines nationales.

contient une majorité nationale catalane et une minorité nationale castillane. Et ainsi de suite.

Si l'on tente de les appliquer au Canada, ces notions nous permettent d'identifier l'existence d'une majorité nationale québécoise francophone et d'une majorité nationale canadienne anglaise, ainsi que des minorités nationales anglo-québécoise et canadienne française. (Je n'inclus pas dans ce groupe les Acadiens qui à mon sens forment plutôt à eux seuls une nation acadienne.)

Or, pour en arriver à reconnaître l'existence d'une minorité nationale francophone du Canada, il n'est pas nécessaire que soit maintenue la croyance en une nation canadienne française. De la même manière, pour reconnaître une minorité nationale anglo-québécoise, il n'est pas nécessaire non plus de postuler une nation canadienne anglaise. La majorité des Québécois se représentent désormais comme formant une nation québécoise au sens sociopolitique de l'expression, et la plupart des Canadiens se représentent comme formant une nation canadienne, au sens de l'appartenance à un pays. On doit constater l'inadéquation de la théorie des deux peuples fondateurs pour rendre compte de la population anglophone du Canada. La vaste majorité des Canadiens ne se conçoivent pas comme des membres de la nation canadienne anglaise. Ils se représentent comme Canadiens. Leur nation est le Canada conçu comme pays. S'il faut tenir compte de la représentation de soi des Canadiens pour statuer sur l'existence d'une nation canadienne anglaise conçue comme l'un des deux peuples fondateurs, il faut alors conclure que la nation canadienne anglaise n'existe plus dans l'esprit de la vaste majorité des Canadiens anglophones. Par conséquent, lorsque les communautés francophones du Canada se servent de la théorie des deux peuples fondateurs pour représenter fidèlement la conscience nationale entretenue actuellement par les Canadiens, ils ne prennent pas suffisamment en considération la conscience nationale des Canadiens et la conscience nationale des

Québécois. S'ils choisissent au contraire de tenir compte de la conscience nationale des Canadiens, les francophones du Canada hors Québec seront alors disposés à admettre qu'ils font partie de la nation canadienne tout comme les autres Canadiens d'ailleurs. Cette chose ne paraît choquante que si l'on échoue à penser la nation canadienne au sens de pays. La majorité des Canadiens conçoivent leur nation comme étant le pays du Canada. Puisque la vaste majorité des francophones du Canada se conçoivent comme Canadiens au sens de l'appartenance au pays du Canada, ils font donc partie de la nation canadienne.

Même si l'existence de la nation canadienne française peut être mise en cause, la minorité francophone du Canada hors Québec est plus qu'un ensemble de minorités provinciales. Si l'on excepte les Acadiens qui doivent être reconnus comme formant un peuple, les francophones du Canada hors Québec peuvent être considérés comme formant une minorité nationale, c'est-à-dire une extension de la majorité nationale francophone du Québec, et ce, bien que la nation canadienne française n'existe plus. Si tant de francophones canadiens continuent d'entretenir cette appartenance à la nation canadienne française, c'est en grande partie parce qu'ils ne veulent pas être relégués au statut de minorité provinciale. Or, leur statut de minorité nationale a justement pour effet d'éviter cette conséquence, et il ne devrait pas se traduire par une diminution de leurs droits.

Il me semble que cette façon de voir les choses tient compte de la représentation de soi entretenue par les francophones de l'Ouest. Elle tient compte du fait qu'ils se représentent comme ayant des liens privilégiés avec les francophones vivant au Québec. Il n'y a pas beaucoup de différence, du point de vue de la perception des francophones vivant dans les autres provinces, entre le fait de se concevoir comme membres d'une minorité nationale et le fait de se concevoir comme des membres de la nation canadienne française. La seule différence réside dans le fait que la première conception tient compte de la représentation de soi entretenue par la majorité des Québécois. La véritable inquiétude des

francophones de l'Ouest est donc probablement d'ordre politique. Les francophones canadiens craignent pour des raisons politiques d'endosser le concept de nation québécoise. Ils croient qu'en acceptant cette idée, ils vont favoriser l'avènement d'un Québec indépendant. À cela on peut répondre que c'est bien au contraire le refus de reconnaître la nation québécoise qui risque de se traduire par l'accession à l'indépendance de l'État québécois.

Mais les Québécois doivent inversement être sensibles aux inquiétudes exprimées par les francophones du Canada. Ils doivent comprendre le sentiment de ceux qui craignent de se retrouver encore plus minoritaires au Canada après le départ du Québec. Dans cet esprit, les Québécois et les francophones du Canada hors Québec doivent défendre la dépolitisation de la question identitaire. Les Québécois doivent défendre l'idée que le Québec a l'obligation de reconnaître et de protéger les droits de sa minoritaire nationale anglo-québécoise, que le Québec devienne souverain ou non. De la même manière, le Canada a l'obligation de reconnaître et de protéger les droits de sa minorité nationale francophone, que le Québec devienne souverain ou non. Les manquements à ces obligations doivent être condamnés et le chantage politique doit être dénoncé. Le fait est que l'on peut admettre une nation québécoise que l'on soit d'accord ou non avec le projet souverainiste. En admettant l'existence d'une telle nation, les francophones de l'Ouest ne posent pas un geste politique qui les compromet à l'égard du projet souverainiste. Ils ne font que reconnaître une réalité qui existe indépendamment de la politique.

Si les francophones du Canada choisissaient eux aussi cette avenue de la dépolitisation des rapports que les minorités nationales entretiennent avec leurs majorités nationales respectives, elles seraient alors peut-être moins tentées d'ajuster leur discours à celui qui est tenu par les autorités fédérales canadiennes. Celles-ci voient un avantage politique à ethniciser le Québec et à attacher irrémédiablement le destin de la majorité

nationale des francophones du Québec à celui de la minorité nationale des francophones canadiens. Cette façon de voir les choses permet de maintenir de force le Québec dans l'ordre constitutionnel canadien. Si les francophones canadiens choisissaient la dépolitisation, elles verraient fort probablement naître au Québec un sentiment nouveau de sympathie profonde et verraient croître rapidement la volonté québécoise de multiplier les partenariats avec les francophones vivant ailleurs au Canada.